

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE EN DATE DU 12 AVRIL 2019

**Présents** : Mme Myriam FOUGERE, *Maire*,  
Mme Corinne MONDIN, M. Laurent LAMY, Mme Agnès PERIGNON, M. Éric CHEVALEYRE,  
M. Albert LUCHINO, M. Michel BEAULATON, *Adjoint*,  
M. Guy GORBINET (Conseiller Délégué), Mme Marie-Thérèse BERTHEOL, Mme Françoise  
PONSONNAILLE, Mme Christine SAUVADE (Conseillère Déléguée), Mme Marielle GUY, M.  
Franck PAUL, Mme Stéphanie ALLEGRE-CARTIER, Mme Marine FOURNET, M Patrick  
BESSEYRE, Mme Simone MONNERIE, Mme Colette POINSON, Mme Corinne PEGHEON,  
M. Laurent COURTHALIAC, Mme Nadine BOST.

**Absents avec procuration :**

- M. Johan IMBERT à M. Michel BEAULATON,
- M. Jacques JOUBERT à Mme Myriam FOUGERE,
- M. Marc CUSSAC à Mme Marielle GUY,
- Mme Nathalie LAVILLE-ANDRIEUX à Mme Stéphanie ALLEGRE-CARTIER,
- Mme Marie-Thérèse REYROLLE à Mme Marie-Thérèse BERTHEOL,
- M. Jean-Charles BOUTIN à M. Laurent LAMY,
- Mme Émilie FAYE à M. Éric CHEVALEYRE,
- Mme Véronique FAUCHER à Mme Nadine BOST.

**Secrétaire de séance** : Mme Marielle GUY

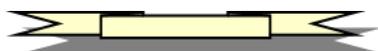


Après vérification des présents, constatation de l'effectivité du quorum et désignation du secrétaire de séance, Mme GUY, Mme le Maire ouvre la séance du conseil à 19h00.

Mme le Maire propose au conseil de se prononcer préalablement :

- Sur le compte rendu de la séance du 15 mars 2019 dont le secrétariat était assuré par Mme Marielle GUY. En l'absence de remarques particulières, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.
- Sur l'inscription à l'ordre du jour des questions complémentaires suivantes :
  - 1 - Manifestations culturelles 2019 - Tarification
  - 2 - Ambert Côté Jardin - Tarification entrée
  - 3 - Association Les Poussins du Coq Noir - Convention «Un coin de nature pour tous»
  - 4 - Piscine - Révision des attributions de compensation

Proposition acceptée à l'unanimité.



### **RAPPORT D'ACTIVITES**

#### **ORGANISATION MUNICIPALE**

A la suite à l'article paru dans l'édition du 28 mars 2019 du journal La Montagne, Mme Le Maire tient à apporter les précisions suivantes :

1. La presse était présente à sa demande mais était attendue le matin pour la présentation du budget aux responsables de services.
2. Madame le Maire rappelle que le nouvel organigramme a fait l'objet d'une présentation en Conseil municipal. Elle souhaite préciser que « donner du sens au travail des agents » ne veut pas dire qu'il n'y avait pas de sens avant et rappelle les différents pôles :

- Cadre de vie (rendre la ville toujours plus attractive),
  - Intergénérationnel (développer une ville solidaire),
  - Services à la population (rendre la ville toujours plus accueillante),
  - Animation culturelle (rendre la ville toujours plus dynamique),
  - Maintenance (développer autant que possible la performance des services),
  - Pôle central avec les services supports (secrétariat, RH, communication, finances et marchés publics, direction générale).
3. Concernant le regroupement des services techniques, Mme Le Maire précise qu'il était important de parler des services et notamment des services techniques qui cherchent un lieu. Le choix des Fayettes est une idée ; il n'y a rien d'arrêté même si cela a été dit. D'autres propositions ont été faites.

Mme Simone Monnerie remercie Mme le Maire pour ces informations. Elle précise qu'à son sens il y a eu des maladroites comme si les autres municipalités n'avaient rien fait alors que les réunions et le travail existaient déjà.

Mme Nadine Bost dit qu'elle ne comprend pas l'intérêt de quitter les locaux tout neufs de l'avenue de la Résistance.

Mme le Maire répond que le projet est à l'étude et propose que ce sujet soit suivi et étudié dans le cadre de la commission-Cadre de Vie qui pourrait être ouverte à tous ceux qui le souhaitent.

Mme Nadine Bost convient qu'elle apprécierait d'être plus partie prenante de l'avancée des projets et être plus associée.

Mme Christine Sauvade indique qu'en l'état actuel d'avancement des choses, il serait préférable de parler de « réflexion » plutôt que de « projet ».

Mme Corinne Pegheon rappelle que 1,7 million d'euros ont été fléchés sur le budget municipal pour le lancement de ce projet et que la création du centre technique municipal aux Fayettes impliquera certainement un surcoût.

Mme Nadine Bost indique que pour sa part elle considère que la distinction faite entre le service Restauration et le service Enfance n'est pas pertinente et que ces deux compétences peuvent aller ensemble dans la mesure où, dans une époque de « malbouffe », il est important de se poser la question de la nourriture proposée aux enfants. Elle précise que dans ce domaine il est important d'avoir de vrais projets avec tous les partenaires.

Mme le Maire remercie Mme Nadine Bost pour ces propositions.

## **BUDGET PARTICIPATIF**

Mme le Maire présente le formulaire papier :

- Au recto : les conditions d'éligibilité des projets
- Au verso : le formulaire de présentation

Mme le Maire précise que les demandes seront étudiées dans le cadre de la commission ad hoc et remercie Mme Christine Sauvade et le service Communication d'avoir travaillé sur le projet de formulaire.

Mme Christine Sauvade précise que les 30 000 € consacrés au budget participatif 2019 n'ont pas vocation à être mobilisés sur une seule opération.

Mme Simone Monnerie confirme que c'est mieux, en effet.

Mme le Maire précise que ces projets ne donneront pas lieu à l'intervention de bureaux d'étude extérieurs et que c'est une année de lancement qui doit permettre de faire un bilan de la démarche en fin d'année.

\*\*\*

## **TRAVAUX QUARTIER SAINT JEAN INDEMNITES AUX COMMERCANTS**

Mme le Maire rappelle que la création de la commission d'indemnisation des commerçants dans le cadre des travaux du quartier Saint-Jean/République et le règlement intérieur relatif au fonctionnement de cette commission ont fait l'objet d'une présentation et d'un vote en conseil municipal du 13 avril 2018.

Mme le Maire rappelle que :

- Conformément à la loi, le maire ne siège pas dans cette commission.
- Pour être indemnisé, le commerçant doit pouvoir attester de 10% de perte.
- Les indemnités ont été calculées sur la base de l'exercice comptable 2017 et non 2018.
- Cinq dossiers ont fait l'objet d'une étude de la commission d'indemnisation ; trois avec indemnisation (14 369 €, 3 289 € et 3 467 €) et deux n'ayant pas donné lieu à indemnisation.
- La commission se réunira en 2019 pour étudier les demandes de 2018.

M. Johan Imbert se tient à la disposition de tous les élus qui souhaitent des compléments d'information.

Mme Nadine Bost regrette que les courriers aux commerçants ne soient pas partis plus tôt afin de laisser le temps à ces derniers de faire remonter leurs observations aux élus avant le Conseil municipal.

Mme le Maire répond que l'on ne peut mettre en doute ni les décisions éclairées de la commission qui a un rôle d'impartialité ni son professionnalisme.

Mme Corinne Pegheon demande à combien s'élève l'enveloppe votée pour l'indemnisation des commerçants et si elle a été dépassée.

Mme le Maire répond qu'elle lui fera part du montant exact.

M. Patrick Besseyre souhaite attirer l'attention sur le cas du boulanger qui regrette de ne pas voir d'élus. Il ajoute que ces travaux ont fragilisé la boulangerie, une entreprise qui emploie 9 personnes, c'est regrettable !

Mme le Maire explique que M. Imbert passait régulièrement chez les commerçants, que ce boulanger a écrit à la Mairie pour indiquer qu'il souhaitait partir à la retraite et a proposé à la commune de racheter les murs et le fonds de commerce de son entreprise.

Mme le Maire précise que ce Monsieur a été vu plusieurs fois et que s'il souhaite être reçu en Mairie, il le sera.

Mme le Maire rappelle aux élus d'opposition leurs remarques (« *la création de cette commission va constituer un précédent*») lors du vote relatif à la commission d'indemnisation.

Mme Simone Monnerie évoque le cas d'un commerçant qui a été indemnisé pour des travaux de gaz alors qu'il n'est pas le seul.

Mme le Maire lui propose de contacter M. Johan Imbert pour obtenir des réponses précises à ses questions mais précise que le commerce auquel elle fait référence a son siège social place Saint-Jean et est donc bien dans le périmètre concerné par le règlement intérieur de la commission.

Mme Simone Monnerie revient sur la question des retards des entreprises dans l'exécution du chantier et demande-que soit recherchée la responsabilité de chacun ; certaines responsabilités de retard sont chiffrables.

Mme le Maire répond que des retards ont été en effet causés d'une part par les recherches archéologiques imposées par les services de l'Etat, l'absence de plans et par un problème de recrutement des entreprises dans le domaine du BTP.

Elle précise que globalement, par rapport au coût dans sa globalité, ce dernier est moins important que les prévisions budgétaires inscrites.

Mme Nadine Bost précise que Mme Véronique Faucher est sensible au problème de la boulangerie mais elle ne s'opposera pas au vote pour ne pas pénaliser les autres commerçants.

Mme le Maire demande à l'assemblée de se prononcer pour l'indemnisation des commerçants comme proposée par la commission d'indemnisation :

Trois dossiers acceptés : 14 369 €, 3 289 € et 3 467 € et deux dossiers ne donnent pas lieu à indemnisation.

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

## **LES FOURMOFOLIES**

### **SUBVENTION 2019**

Mme le Maire propose au Conseil municipal de reconduire la subvention 2018 pour l'édition 2019 des «Fourmofolies» d'un montant de 16 000 €.

Mme Corinne Mondin précise que les invités d'honneur 2019 seront deux AOP : les Bries de Meaux et de Melun. Il est envisagé de créer, au sein des Fourmofolies, un village « Site remarquable du goût » auquel seraient associés les producteurs locaux, et particulièrement ceux de fourme d'Ambert.

Elle précise également que la subvention de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez, pour cette manifestation, est en baisse sensible, de l'ordre de 8 000 €.

N'ayant pas eu de demandes officielles d'associations, M. Guy Gorbinet indique qu'ALF tiendra une buvette et que les bénéficiaires seront intégralement reversés au Comité de Foire.

M. Albert Luchino souligne par ailleurs que cette année, une somme devra être versée pour le service assuré par les pompiers. Madame le Maire précise qu'en effet, la Mairie dispose de deux jours de gratuité par an pour la présence des services de secours pompiers (feu d'artifice du 13 juillet et une journée « Fourmofolies »).

Mme Corinne Mondin indique qu'Ambert accueillera notamment des céramistes et trois spectacles (La compagnie « Les baladins du rire », la compagnie « Liquidation totale », une troupe de sept musiciens : « Les Sopalocas »).

Mme Simone Monnerie se félicite que les exposants des « sites remarquables du goût » participent à la manifestation et suggère d'en profiter pour installer les panneaux « Site remarquable du goût » aux entrées de ville (à voir auprès de la fédération).

Mme le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur la subvention 2019 pour les Fourmofolies pour le même montant qu'en 2018, 16 000 €.

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

## **ECOLE HENRI-POURRAT**

### **SUBVENTION 2019**

Mme le Maire indique qu'elle a assisté en mars au Conseil d'école de l'école Henri Pourrat. Elle propose au Conseil municipal de l'autoriser à verser pour l'année 2019 les subventions suivantes au bénéfice de l'école Henri Pourrat :

- Coopérative scolaire Henri Pourrat : 7 000 € ;
- Renouvellement livres scolaires : 1 200 € / an (pendant 5 ans) ;
- Renouvellement matériel éducatif : 1 000 € / an (pendant 5 ans).

Mme le Maire précise que les charges scolaires feront l'objet d'un vote au prochain conseil municipal, au même titre que l'ensemble des subventions. Elle précise qu'une commission des finances se réunira le 6 mai à 16 heures et abordera la question des subventions.

Mme Christine Sauvade rappelle qu'il faut absolument voter les subventions pour l'Amicale du personnel.

Mme le Maire confirme en précisant que cela sera fait à l'occasion du prochain conseil municipal.

Le conseil municipal vote pour le versement de ces subventions à l'unanimité.

## **FOURRIERE ANIMALE**

### **CONVENTION**

Mme le Maire rappelle qu'une convention avec LAASSI (Association Animale de Secours, de Sauvegarde et d'Information) a été conclue le 1<sup>er</sup> juin 2016 pour une durée de trois ans en vue de la garde en fourrière des animaux capturés sur le territoire de la commune d'Ambert.

Cette convention arrivant à terme le 31 mai 2019, il convient de la renouveler. A ce titre, la commune est appelée à verser annuellement une cotisation de 0,60 € / habitant (tarif inchangé) soit, au titre de l'année 2019, 4 024,20 € (population municipale de référence au 01/01/2019 : 6 707 habitants).

M. Michel Beaulaton salue le travail remarquable de l'association notamment en matière de stérilisation des chats. Les membres de l'association interviennent en fonction des urgences et sont des bénévoles.

Mme le Maire rappelle que le coût est calculé par habitant (population municipale) et demande au Conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour le versement de la subvention 2019 à l'association LAASSI.

## **CENTRE CULTUREL LE BIEF**

### **ADHESION A L'ARTOTHEQUE**

Mme le Maire propose au conseil municipal d'adhérer à l'artothèque du centre culturel le Bief, une « bibliothèque d'art culturel ». Mme Corinne Mondin précise qu'il s'agit essentiellement d'un fond d'estampes mis à disposition de la collectivité, à raison de 8 œuvres prêtées tous les six mois, pour un coût total annuel de 30 € (et 100 € de caution totale par an).

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour l'adhésion à l'artothèque au titre de l'année 2019.

## **ENTREPRISE VEOLIA**

### **RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS**

Mme le Maire propose au Conseil municipal de procéder au renouvellement des conventions avec Véolia, précisant qu'il ne s'agit pas ici de conventions de passages mais de conventions de vente et d'achat d'eau.

Comparaison tarifs achat et vente d'eau

	Vente d'eau à la commune de St-Ferréol-des-Côtes	Vente d'eau à la commune de Marsac en Livradois	Achat d'eau à la commune du Monestier
volume facturés en 2018	<b>486</b>	<b>194</b>	<b>1487</b>
Ancien tarif m3 HT	<b>0,855</b>	<b>0,855</b>	<b>0,95</b>
ancien abonnement	<b>219</b>	<b>150</b>	<b>48</b>
Total HT jusqu'en 2018	<b>634,53</b>	<b>315,87</b>	<b>1460,65</b>
volume estimé en 2019	<b>486</b>		<b>1487</b>
nouveau tarif au m3	<b>0,855</b>	<b>0,855</b>	<b>0,95</b>
nouvel abonnement	<b>150</b>	<b>150</b>	<b>48</b>
Total HT estimée en 2019	<b>565,53</b>	<b>315,87</b>	<b>1460,65</b>

Mme le Maire précise que les prévisions font apparaître une baisse des ventes d'eau et une stabilisé des achats.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer les conventions tripartites (Véolia / Commune concernée / Commune d'Ambert) relatives à :

- la vente d'eau potable en gros aux communes de Saint-Ferréol-des-côtes et Marsac-en-Livradois;
- l'achat d'eau potable en gros à la commune du Monestier au profit de la commune d'Ambert.

## AFFAIRES SECTIONNALES

### COUPES DE BOIS 2019

Mme le Maire indique au Conseil qu'il s'agit d'autoriser l'Office National des Forêts (ONF) à procéder aux coupes de bois 2019 et non à en définir le coût.

Mme Agnès Pérignon indique que dans le cadre du schéma d'aménagement voté par l'ONF, ce dernier propose chaque année de procéder à des coupes de bois. Selon la procédure habituelle, l'ONF martèle les arbres, procède à une estimation du cubage et passe un marché public pour la vente du bois coupé.

Elle précise par ailleurs que, comme indiqué dans le tableau de la note de synthèse, les parcelles qui doivent faire l'objet d'un recensement de bois et de coupes sont identifiées.

Forêt	Parcelle n°	Surface à parcourir (ha)	Nature de la coupe	Proposition*
F.S Bunangues et Autres	1	12.75 ha	Irrégulière	Vente en Bloc et sur pied
F.S Bunangues	5	1.68 ha	Irrégulière	Vente en Bloc et sur pied
F.S Bunangues	6	1.7 ha	Irrégulière	Vente en Bloc et sur pied
F.S La Collange	2	2.12 Ha	Ensemencement	Vente en Bloc et sur pied
F.S Chaux	3	3.68 ha	Amélioration	Vente en Bloc et sur pied
F.S La Collange	3	0.82 ha	Amélioration	Vente en Bloc et sur pied

Mme le Maire souligne que c'est une procédure identique chaque année.

Mme Corinne Pegheon demande si l'ONF replante des arbres après les coupes.

Mme Agnès Pérignon répond que c'est rarement le cas dans la mesure où la forêt se cultive. L'ONF « jardine » les parcelles boisées, c'est-à-dire qu'ils ne coupent jamais à blanc une parcelle de façon à laisser la forêt se régénérer.

Madame Pérignon précise, comme indiqué dans le tableau, qu'il s'agit parfois de coupes d'ensemencement (coupe pour laisser les plus petits arbres se développer), d'amélioration (coupe pour enlever les arbres les moins beaux et garder les plus gros) ou des coupes dites « irrégulières » (coupe d'arbres de différents diamètres sur une même parcelle).

Mme Agnès Pérignon souligne que le montant de la coupe de bois est proposé par l'ONF au regard des résultats du marché public et qu'il n'est pas possible d'avoir une estimation précise du cubage avant que l'ONF n'ait procédé au recensement des arbres.

Mme Nadine Bost indique qu'elle votera contre sur le principe de la gestion de ces dossiers et demande si l'ONF nous proposera de mettre de l'argent dans l'achat de panneaux que nous ne voulons pas.

Le Conseil municipal, à la majorité, autorise l'ONF à procéder aux coupes de bois 2019 comme indiquées dans le tableau récapitulatif.

## **DENOMINATION ET NUMEROTATION DES RUES**

### **HAMEAU DE VALEYRE**

Mme le Maire rappelle que, conformément à la procédure suivie pour les précédents villages, le travail réalisé par les services municipaux s'est fait en concertation avec les habitants ; ces derniers ont été invités à s'exprimer sur le choix du nom de leur rue.

Mme le Maire remercie les habitants pour leur implication ainsi que les services municipaux et précise que, concernant le hameau de Valeyre, en raison de la numérotation au mètre, les numéros des habitations vont jusqu'au numéro 1 900 environ.

Mme le Maire précise que les prochaines dénominations se feront à La Chardie et La Brugerette.

Le Conseil municipal à l'unanimité, appelé à voter par Madame le Maire, valide les dénominations de rues et numérotations d'habitations suivantes :

## ROUTE DE VALEYRE

Identité du/des propriétaire(s)	Références cadastrales	Nouveau n° de voirie	Adresse du/des propriétaire(s)
Mr et Mme MAVEL Marcel	ZT 28	230	230 Route de Valeyre
Mr et Mme GOURBEYRE Jean-Roland	YE 7	1314	1314 Route de Valeyre
Indivision PULBY - Chez Mr PULBY Patrick	AR 17	1350	1350 Route de Valeyre
Mr MUNTANER Nicolas et Mme HERMILLON Aurore	AR 18	1366	1366 Route de Valeyre
Mme SEMBEL-JOUBERT Colette	AR 132	1380	12 Lotissement Les Saules
Mme SEMBEL-JOUBERT Colette	AR 19	1436	12 Lotissement Les Saules
Mr DURET Robert	AR 25	1794	1806 Route de Valeyre
Mr DURET Robert	AR 26	1804	1806 Route de Valeyre
Mr DURET Robert	AR 28	1805	1806 Route de Valeyre
Mr et Mme FILLIOT Paul	AR 27	1810	1810 Route de Valeyre
Mme MAVEL Nathalie	ZT 25	25	25 Route de Valeyre
Mme DUCAT Michelina	ZV 46	1291	1291 Route de Valeyre
Commune d'Ambert	AS 97	1701	37 boulevard Henri IV
Indivision DOUARRE - Chez Mme DOUARRE Danièle	AS 69	1727	6 bis Boulevard Vaquez
Mr et Mme CHANAL François	AS 70	1745	7 rue Mi-Carême
Mme VAURILLON Isabelle	AS 65	1759	1759 Route de Valeyre
Mr VARAGNAT Laurent	AS 64	1761	1761 Route de Valeyre
Mr VARAGNAT Stéphane	AS 63	1775	1775 Route de Valeyre
Mme BOUTET Christine	AS 61	1787	14 rue du Moulin
Mme RIXE Jacqueline - Chez Mr RIXE Olivier	AS 60	1817	5 Madrid Heights Trail NM
Mme DUBOIS-RIXE Michèle	AS 159	1831	3 Bis avenue Pierre Grenier
Mr et Mme DOUARRE Ludovic	AS 139	1881	Grivel
Mr et Mme TAILLANDIER Gilles	AS 137	1925	1925 Route de Valeyre

## CHEMIN DU CLOS DE VALEYRE

Identité du/des propriétaire(s)	Références cadastrales	Nouveau n° de voirie	Adresse du/des propriétaire(s)
Indivision VIALLOU - Chez Mr VIALLOU Nicolas	YH 25	119	Les Chauz
Mr et Mme LHOUE Hervé	YH 24	141	141 Chemin du Clos de Valeyre
Mr ARTAUD Jean	YH 19	517 A	517 A Chemin du Clos de Valeyre
Mr et Mme RODARIÉ Jean-Louis	YH 18	517 B	517 B Chemin du Clos de Valeyre
Mr GOURBEYRE Didier	YH 22	406	406 Chemin du Clos de Valeyre
Mr GOURBEYRE Patrick	YH 21	532	532 Chemin du Clos de Valeyre
Mr et Mme PETIT Patrick	YH 16	550	550 Chemin du Clos de Valeyre

## CHEMIN DU POYET VALENTIN

Identité du/des propriétaire(s)	Références cadastrales	Nouveau n° de voirie	Adresse du/des propriétaire(s)
Mr et Mme COSTE Eric	YE 5	180	180 Chemin du Poyet Valentin

## ROUTE DES PERRIERS DE VALEYRE

Identité du/des propriétaire(s)	Références cadastrales	Nouveau n° de voirie	Adresse du/des propriétaire(s)
Mr et Mme VARAGNAT Bernard	AR 83	608	608 Route des Perriers de Valeyre
Mme POURRAT Geneviève	AR 84	636	38 Rue F Lafaye/A-M Menut
Indivision ROCHE - Chez Mr ROCHE Pierre	AR 87	648	12 bis Rue du Professeur Calmette
Mme ROLHION Viviane	AR 90	688	688 Route des Perriers de Valeyre
Mr et Mme LUCHINO Albert	AR 94	768	768 Route des Perriers de Valeyre
Mr et Mme BERARD Christophe	AR 100	790	790 Route des Perriers de Valeyre
Mr CLAUSTRÉ Paul	AR 103	796	Ribeyre
Mr SÉGUY Jean	AR 24	1020	1020 Route des Perriers de Valeyre
Mr DOUARRE Romain	YH 43	123	123 Route des Perriers de Valeyre
Mr et Mme COLLIN André	AR 128	457	457 Route des Perriers de Valeyre
Mme ROCHE Régine	YE 2	481	42 Avenue de la Gerle

Mme ROCHE Régine	AR 130	507	42 Avenue de la Gerle	636
Mme FOUGEROUSE Marie-Chantal	AR 80	567	567 Route des Perriers de Valeyre	636
Mme DELAYRE Marie	AR 66	639	2 Impasse Arago	636
Mr BRASINGTON Raymond	AR 171	651	High Street 1 Cheers Farm	
Mr RIBEYRON Jean-Luc	AR 58	691	7 Rue Abbé Grivel	636
Mme LEBON Odette - Chez Mme CALMELS LESUR Nicole	AR 57	705	7 Rue des Genêts	944
Indivision DANDRIEUX - Chez Mr DANDRIEUX Christophe	AR 56	729	La Ribbe Basse	636
Mr EULALIE Pierre	AR 55	743	743 Route des Perriers de Valeyre	636
Mr MARGUET Gaël	AR 53-54	765	765 Route des Perriers de Valeyre	636

### CHEMIN D'ESCALON

Identité du/des propriétaire(s)	Références cadastrales	Nouveau n° de voirie	Adresse du/des propriétaire(s)	Co Pos
Mr VANDEMAELE Lucien	AR 69	12	12 Chemin d'Escalon	636
Mme DECOUZON Lucette	AR 68	16	16 Chemin d'Escalon	636
Mr et Mme PONCET Eric	AR 65	18	6 Rue Charles de Gaulle	031
Mr VARAGNAT Sylvain	AR 63	46	46 Chemin d'Escalon	636
Mme CHARBIN Béatrice	AR 176	108	108 Chemin d'Escalon	636
Mme RAGE Katy	AR 81	15	3 Rue du Forez	636
Mme GRAS Marguerite - Chez Mr Patrick DAVID	AR 175	105	10 Rue de Lyon	636

### IMPASSE DES PERRIERS DE VALEYRE

Identité du/des propriétaire(s)	Références cadastrales	Nouveau n° de voirie	Adresse du/des propriétaire(s)	Co Pos
Mr PINEL Hervé et Mme FAYE Christelle	AR 137	28	Impasse des Perriers de Valeyre	636
Mme PERRET Barbara	AR 123	40	Impasse des Perriers de Valeyre	636

### CHEMIN DE PATAILLOUX

Identité du/des propriétaire(s)	Références cadastrales	Nouveau n° de voirie	Adresse du/des propriétaire(s)
Mr JARRIX Raphaël et Mme FAYE Véronique	AR 93	16	16 Chemin de Patailloux
Mr CHAMBADE William	AR 173	35	35 Chemin de Patailloux
Mme ROLHION Viviane	AR 102	79	79 Chemin de Patailloux

### CHEMIN VALEYRE DE BAS

Identité du/des propriétaire(s)	Références cadastrales	Nouveau n° de voirie	Adresse du/des propriétaire(s)
Mme FOURNIER Marcelle	AR 30	28	28 Chemin Valeyre de Bas
Mr FOURNIER Denis	AR 145	42	42 Chemin Valeyre de Bas
Mr FOURNIER Denis (Scierie)	AR 36	90	42 Chemin Valeyre de Bas
Mme BERLANDE Carine	AR 37	126	126 Chemin Valeyre de Bas
Mme WHITFORD Hilary	AR 38	140	140 Chemin Valeyre de Bas
Mr FOURNIER Denis (Garage)	AS 52	49	42 Chemin Valeyre de Bas

### CHEMIN VALEYRE DE HAUT

Identité du/des propriétaire(s)	Références cadastrales	Nouveau n° de voirie	Adresse du/des propriétaire(s)
Mr MISSONNIER Roger	AS 109	30	30 Chemin Valeyre de Haut
Mme TAILLANDIER Huguette	AS 107	46	46 Chemin Valeyre de Haut
Mr MISSONNIER Roger	AS 106	68	30 Chemin Valeyre de Haut
Mme ROUX Françoise	AS 102	74	6 Rue Olivier Messiaen
Mr DOUSSON Daniel	AS 121	130	130 Chemin Valeyre de Haut
Mr PERRIER Benoît	AS 86	83	83 Chemin Valeyre de Haut
Indivision BERTRAND/MAISONNEUVE Chez Mr BERTRAND Alain	AS 84	89	111 Chemin Valeyre de Haut
Mme MAVEL Michèle	AS 83	97	Le Triant
Indivision BERTRAND/MAISONNEUVE Chez Mr BERTRAND Alain	AS 130	111	111 Chemin Valeyre de Haut
Mr GUILLOT Jacky et Mme DOUARRE Danielle	AS 94	123	6 bis Boulevard Vaquez

Mme DOUARRE Danielle	AS 92	131	6 bis Boulevard Vaquez
Indivision EMILIE	AS 101	173	173 Chemin Valeyre de Haut
Mme BERTICAT L'HERITIER Nicole	AS 100	187	187 Chemin Valeyre de Haut
Mr PERRIER Benoit et Mme PASSEMARD Céline	AS 99	217	83 Chemin Valeyre de Haut

### ROUTE DE LA COMBE

Identité du/des propriétaire(s)	Références cadastrales	Nouveau n° de voirie	Adresse du/des propriétaire(s)
Mme MICHALON Audrey	AS 112	116 A	Le Verzolet
Indivision CHANTELOUBE - Chez Mr CHANTELOUBE Jean-Claude	F 1320	116 B	1 avenue Guelfes
Mr et Mme CHARTOIRE Julien	AS 116	216	216 Route de La Combe
Mme BRANDELY Annie	F 1322	404	404 Route de La Combe
Mr et Mme LAVANDIER Thierry	F 1498	446	446 Route de La Combe
Mr MAILHES René	F 1325	686	Ferrenas
ADADA	YB 156	2220	66 Avenue de Lyon
Mr ROUZAIRE Gilbert	YB 53	2818	2818 Route de La Combe
Mme MURE Danielle	AS 153	95	95 Route de La Combe
Mme LEFEVRE Marie-Joséphé	AS 118	197	57 rue du Chapitre
Mr MATHEVON François	AS 142	227	227 Route de La Combe
Mme MARTIN Elisabeth	AS 140	387	387 Route de La Combe
Mr et Mme BEYSSAC Daniel	F 1333	575	575 Route de La Combe
Fondation d'Entreprise OMERIN	F 1335	611	314 Rue Marc Seguin
Fondation d'Entreprise OMERIN	F 1336	667	314 Rue Marc Seguin
Mr LICHNEROWICZ Jacques	F 1339	671	50 avenue Marcel Ouvrier
Mr GANTOIS Gérard	F 1338	677	114 Avenue Jean Jaurès
Mr JULIEN Mickaël et Mme PEREIRA Aurélie	YB 11	1241 A	1241 A Route de La Combe
Mr MONTEILHET Jérôme	YB 12	1241 B	1241 B Route de La Combe
Mme PERAUDEAU Arlette	YB 170	1793	1793 Route de La Combe
Indivision BERARD/COIFFIER Chez Mme BERARD Josette	YB 151	2141	La Combe

### CHEMIN DU PETIT VIMAL

Identité du/des propriétaire(s)	Références cadastrales	Nouveau n° de voirie	Adresse du/des propriétaire(s)
Mr et Mme FAVRE Daniel	AS 5	184	184 Chemin du Petit Vimal
Mr et Mme BEAL Alexis	AS 6	192	26 Impasse des Tourdres
Mr et Mme BOITHIAS Bernard	AS 127-128	200	200 Chemin du Petit Vimal
Mme LAMBY Christiane	ZV 30	228	32 Rue Côte Biatin
Mme MAZANCIEUX Christiane	ZV 33	360	203 Chemin du Petit Vimal
Mme MAZANCIEUX Lydie	AS 168	71	180 Rue des Argousiers
Mr MAZANCIEUX Daniel	AS 146	203	203 Chemin du Petit Vimal
Mme MAZANCIEUX Christiane	AS 8	229	203 Chemin du Petit Vimal

### CHEMIN DE NOUARA

Identité du/des propriétaire(s)	Références cadastrales	Nouveau n° de voirie	Adresse du/des propriétaire(s)
Mme BOUDJEMAA Ginette	AS 2	200	200 Chemin de Nouara
Mme MONDIN Corinne	AS 1	199	199 Chemin de Nouara
Mr PREVOST Hervé	AS 4	251	7 avenue du Maréchal Foch

### CHEMIN DES ROCHES DE GOURRE

Identité du/des propriétaire(s)	Références cadastrales	Nouveau n° de voirie	Adresse du/des propriétaire(s)
Mr et Mme BELHACHE Olivier	E 261	98	98 Chemin des Roches de Gourre
Mme OMERIN Catherine	F 1358	220	220 Chemin des Roches de Gourre
Mr RODARY Martin	F 935	354	81 avenue de Lyon
Mr ALBARET Bernard	E 263	41	Chemin des Roches de Gourre
Indivision COUESMES	E 781	101	Chemin des Roches de Gourre
Mr BONCHE Gérard	E 259	217	Chemin des Roches de Gourre

## **MOTION**

### **COÛT DE GESTION DES DÉCHETS**

Suite à la demande de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez et à la délibération du conseil communautaire du 13 décembre 2018, Mme le Maire devait proposer au Conseil Municipal de prendre une délibération pour soutenir la motion contre l'augmentation des coûts de gestion des déchets.

Mme le Maire propose de retirer ce point de l'ordre du jour-pour le reporter au prochain Conseil Municipal. En effet, la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez a adressé, ce jour, un mail aux mairies du territoire indiquant qu'il était possible d'amender le texte proposé, Mme le Maire souhaite disposer de temps pour le travailler.

A la demande de Mme Nadine Bost, Mme Myriam Fougère explique que, dans le cadre du vote de son schéma de développement durable, la Région Auvergne-Rhône-Alpes se trouve elle-même en porte-à-faux par rapport aux consignes de l'Etat sur la question de la gestion des déchets. L'enjeu est, pour les Régions, de pouvoir développer au sein des Départements une politique de proximité en matière de gestion des déchets.

M. Guy Gorbinet précise qu'il sera notamment interdit de stocker les encombrants.

Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour reporter ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

## **MANIFESTATIONS CULTURELLES 2019**

### **TARIFICATION**

Mme le Maire propose de fixer un tarif pour toutes les manifestations organisées par la commune d'Ambert et ainsi s'aligner sur la politique culturelle d'ALF.

Mme Corinne Mondin indique que ce tarif aura vocation à s'appliquer au spectacle présenté à la maison des jeunes le 12 mai prochain (concert avec Agnès Arnold). Le vote d'un tel tarif permettra d'éviter de manquer certaines opportunités de spectacles qui pourraient être proposés alors qu'un conseil municipal n'est pas prévu avant la date du spectacle.

Mme Corinne Mondin précise que la commune d'Ambert a été retenue pour accueillir un spectacle de la programmation Scènes en territoire et les Automnales (notamment un spectacle de marionnettes intitulé « Bon débarras »). Le spectacle est proposé par le Conseil départemental et la recette sera répartie entre la commune d'Ambert et ALF.

Mme Christine Sauvade regrette qu'il n'y ait pas de gratuité prévue pour les moins de 3 ans.

Mme Simone Monnerie intervient pour demander si la programmation envisage de rester dans des spectacles de petites jauges.

Mme Corinne Mondin répond qu'il s'agit d'un tarif unique au format des spectacles proposés.

Le Conseil municipal à l'unanimité, donne son accord pour instaurer, concernant les manifestations culturelles organisées par la ville d'Ambert, le tarif unique de 11 € pour les adultes et 6 € pour les moins de 12 ans.

## **AMBERT COTE JARDIN 2019**

### **TARIFICATION**

Mme le Maire propose de fixer un tarif d'entrée unique à 2 euros conformément à la proposition de la commission « Vie publique » et précise que l'inauguration de la manifestation aura lieu au verger communal à 11 heures le 13 avril 2019.

Le Conseil municipal donne son accord pour pratiquer un tarif unique de 2 euros pour l'entrée à la manifestation Ambert côté jardin (et gratuité pour les moins de 12 ans).

## **ASSOCIATION LES POUSSINS DU COQ NOIR**

### **CONVENTION « UN COIN DE NATURE POUR TOUS »**

Mme le Maire rappelle que l'association des « Poussins du Coq Noir » utilise, avec l'accord de la commune d'Ambert, la parcelle de terrain cadastrée AY 60 d'une superficie de 3 215 m<sup>2</sup>, sise sous la rue du midi, dans le cadre de son projet « Un coin de Nature pour tous », pour proposer des activités de découverte de l'environnement.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de régulariser cette situation en l'autorisant à signer une convention avec l'association pour la mise à disposition gratuite du terrain communal cité ci-dessus.

Madame le Maire précise que la durée de la convention précaire est d'un an.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité, à Madame le Maire pour signer une convention avec l'association « Les Poussins du Coq Noir » pour la mise à disposition gratuite et précaire du terrain communal cadastré AY60.

## **PISCINE**

### **REVISION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION**

Mme le Maire indique que la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez (ALF), souhaite procéder à la révision des attributions de compensations (AC) relatives au transfert de la piscine de la commune d'Ambert à ALF.

Mme le Maire rappelle que ce dossier complexe a fait l'objet d'un vote favorable lors du conseil communautaire du 11 avril 2019.

Mme le Maire propose de voter contre le principe de cette révision unilatérale. Elle rappelle qu'en 2016, le Pays d'Ambert avait voté à l'unanimité le montant des attributions de compensation et que ce montant ne correspond pas à l'évaluation établie par M. le Préfet.

Mme Nadine Bost demande si l'évaluation établie par M. le Préfet est celle qui convient à la Majorité.

M. Guy Gorbinet rappelle que le montant des AC de fonctionnement est un montant qui sera versé ad vitam aeternam et que c'est pour cette raison qu'il avait été délibérément surévalué lors de la délibération de décembre 2016. En contrepartie de quoi, la commune d'Ambert prenait à sa charge les 178 000 € d'investissement qui correspondent à la phase de l'APD.

Il précise que les Ambertois auront payé 80 % de la piscine en 2049. M. Guy Gorbinet estime que ce calcul n'est ni juste, ni équitable.

Mme Simone Monnerie espère ne pas avoir à regretter d'avoir transféré la piscine en 2016. Elle précise qu'il y a eu une méconnaissance des transferts de compétence, le montant de 350 000 € a été retoqué car l'ancienne communauté de communes, Pays d'Ambert, avait réalisé une primo évaluation avant le transfert effectif de la compétence qui a eu lieu plus de 9 mois après. Cette situation ayant entraîné une nouvelle évaluation par les services de l'Etat. Le même mode de calcul a été appliqué pour les autres équipements.

Mme le Maire intervient pour préciser que c'est la délibération du 3 juillet 2018 a été rejetée faute de concertation en CLECT.

Mme Simone Monnerie poursuit l'explication de son vote favorable à la communauté de communes qui s'appuie sur la méthode adoptée par la CLECT pour tous les équipements transférés. Elle ne comprend pas l'attitude de l'exécutif ambertois qui accepte la méthode de calcul de la CLECT quand il s'agit de reprendre une compétence, comme c'est le cas pour le CORAL, mais qui refuse d'en accepter la réciprocité dans le cas de la piscine."

M. Guy Gorbinet précise que M. le Préfet a attribué une somme pour le fonctionnement et une autre, sur 30 ans, pour l'investissement. Il conteste le fait que la piscine soit considérée comme les autres équipements car c'est le seul qui soit vraiment communautaire. D'après ses calculs, les Ambertois auront payé 80 % de la piscine en 2049.

Mme le Maire et M. Guy Gorbinet ont rencontré M. le Président de la Communauté de communes avant le conseil communautaire du 7 mars. A cette occasion, il a été convenu d'un rendez-vous le 20 mars, rendez-vous annulé par ALF.

M. Guy Gorbinet et Mme Stéphanie Allègre-Cartier confirment que M. le Président a refusé un nouveau rendez-vous de concertation avec la Mairie d'Ambert.

Mme le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer contre le principe de révision unilatérale des attributions de compensation de la piscine voté au Conseil communautaire du 11 avril 2019.

*Vote :*

*Ne prennent pas part au vote :*

- *Mme Corinne Pegheon,*
- *Mme Colette Poinson,*
- *Mme Emilie Faye*

*Contre : 5 voix.*

- *Mme Simone Monnerie,*
- *M. Laurent Courthaliac,*
- *M. Patrick Besseyre,*
- *Mme Nadine Bost,*
- *Mme Véronique Faucher (par pouvoir),*

*1 abstention : Stéphanie Allègre-Cartier*

*Pour : 20 voix.*

## **FORUM JEUNES - SPECTACLE ENFANTS TARIFICATION**

Dans le cadre d'Ambert côté jardin, un spectacle de marionnettes "recto et verso jardinent", sera présenté à la Maison des jeunes. Mme le Maire propose au Conseil municipal d'appliquer un tarif d'entrée de 5 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le tarif de 5 euros pour le spectacle de marionnettes du 17 avril 2019.

## **AUTRES POINTS**

### **PERMANENCES AVANT CONSEIL MUNICIPAL**

Mme le Maire rappelle que les permanences assurées le mercredi matin précédant les conseils municipaux se font sur rendez-vous.

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00. La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le **vendredi 10 mai 2019 à 19h00.**